



Rénovez votre immeuble pour éviter **les interdictions de location**

Depuis 2023, l'ensemble des propriétaires en France se voit confronté à des obligations de diagnostics et de rénovations énergétiques. Avec ses partenaires AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), Hellio vous accompagne dans la mise en conformité de vos immeubles.

- + Audit énergétique avec scénarios de travaux
- + Plan de financement (recherche des aides, des prêts et des dispositifs de défiscalisation de votre investissement)
- + DPE après travaux



**Garantie
d'atteinte de
l'étiquette
énergétique**

**Votre
énergie
a de l'impact
hellio**

Interdiction de mise en location des logements indécents

Les propriétaires ont progressivement l'interdiction de louer les habitations les plus énergivores :



2023 : les biens qui consomment plus de 450 kWh d'énergie finale par mètre carré et par an sont d'ores et déjà impropres à la location (logements dits « G+ »)

2025 : interdiction de louer les logements classés G

2028 : interdiction de louer les logements classés F

2034 : interdiction de louer les logements classés E.

À partir de ces dates, ces logements seront ainsi considérés comme indécents par la Loi. Les locataires seront donc en droit d'exiger des travaux aux bailleurs.



Pourquoi choisir Hellio pour mettre en conformité son bien ?

Notre équipe délivre des conseils à la fois techniques, sociaux, financiers et administratifs. Hellio s'engage sur les étiquettes énergétiques des logements, et optimise le retour sur investissement du projet.



Un accompagnement de A à Z



Au moment des études préalables

Hellio réalise un audit énergétique. Notre équipe vous apporte des conseils sur la priorisation des travaux, ou encore pour maximiser les gains énergétiques potentiels.



Lors de la mobilisation des financements et des artisans

Si vous avez un maître d'œuvre ou architecte, Hellio vient en complément pour optimiser l'ingénierie financière du projet. À défaut, Hellio peut vous proposer un maître d'œuvre partenaire, ou directement une entreprise de travaux.



Jusqu'à la réception et la vérification du gain énergétique

Le propriétaire va réceptionner les travaux aux côtés de l'AMO en vérifiant l'absence de malfaçon. Enfin, l'AMO pourra quantifier les gains énergétiques réalisés grâce aux travaux.

Nos avantages



Garantie d'atteinte d'étiquette énergétique par logement



Rénovation performante pour louer sur la durée



Prise en charge maximale du projet grâce à l'optimisation du plan de financement



Comment financer mon projet de rénovation en monopropriété ?

Des aides existent et permettent une prise en charge jusqu'à 50 % du total des travaux.



Coup de pouce Rénovation globale (aide jusqu'à 30 % du montant des travaux)



Aides locales

Hellio vous accompagne également sur l'optimisation du déficit foncier et offre un comparatif de tous les scénarios de retour sur investissement.

Cas concret d'une rénovation globale d'un immeuble en monopropriété

Pour optimiser l'efficacité énergétique de l'immeuble, privilégiez une rénovation globale comprenant un large bouquet de travaux, plutôt qu'une intervention unique. Cela permet également d'optimiser l'obtention des aides.

Qui ?

- + Monopropriété construite avant 1948, à Saint-Etienne
- + 1 bâtiment et 11 logements
- + Surface habitable de 565,42 m²
- + Système de chauffage : Individuel



Avant travaux :

F

- + Isolation en sous face des sols
- + Isolation des murs extérieurs par l'intérieur
- + Isolation des combles
- + Installation d'une VMC collective hygroréglable de type B
- + Remplacement de la chaudière par une PAC Air/Eau

Après travaux :

C

- + Gain énergétique de 83 %
- + Passage de l'étiquette climat de G à A, soit une réduction de 96 % des émissions (60 tonnes de CO₂ émises avant travaux vs 2,2 tonnes après travaux)

Montant des travaux

189 470 €

Montant honoraires

39 944 €

- 132 700 € d'aides :

62 800 € d'aide locale

**45 900 € Prime CEE Hellio
(Coup de pouce Rénovation globale)**

**24 000 € d'aide supplémentaire
Métropole**

Reste à charge total

96 714 €

Hellio, expert en maîtrise de l'énergie

Hellio compte 15 ans d'actions majeures pour aider les ménages à faire des économies d'énergie. Nos équipes d'experts s'engagent auprès des résidences pour leur proposer les meilleures solutions afin de réduire leurs charges : accompagnement AMO sur la rénovation globale, mise en conformité vis-à-vis des obligations liées à la loi Climat, travaux financés jusqu'à 100 %, négociation du contrat d'énergie...

Comme 15 000 immeubles en France, bénéficiez de notre accompagnement complet et d'une réponse adaptée aux besoins spécifiques de vos bâtiments.



Hellio en chiffres



Plus de 15 000 résidences
nous ont fait confiance
depuis 2017



Jusqu'à 100 % de financement
sur certains postes de travaux,
et **50 % sur une rénovation**
globale



100 millions € de travaux
financés depuis 2017

RGE



Contactez-nous !

01 84 80 06 71
habitatcollectif@hellio.com
copropriete.hellio.com

